



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Séance du lundi 29 janvier 2024

2024 - 003	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 23/01/2024
	Date d'affichage : 23/01/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

*Secrétaire de séance : **Mme Nathalie HOURQUET***

OBJET :

**DESIGNATION DES « ELUS ADMINISTRATEURS » AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT VINCENT DE PAUL**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-21 et L 2121- 33,

VU les articles L123-6, R123-7 à R123-15 du code de l'action sociale et des familles,

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 15 mars 2020 et le résultat des élections du 24 mai 2020 pour l'élection de son maire et la désignation de ses adjoints,

VU la délibération du conseil municipal du 15 juin 2020, fixant la composition du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

CONSIDERANT que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est composé du Maire, Président de droit, et de **16** autres



membres dont **8** élus désignés au sein de l'assemblée délibérante, la représentation proportionnelle au plus fort reste, les **8** autres administrés seront désignés par M. le Maire par voie d'arrêté,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la démission de Mme Christelle LALANNE, il convient de désigner un nouveau membre de l'assemblée délibérante au sein du CCAS pour la durée restante du mandat,

CONSIDERANT qu'après appel à candidatures au sein de l'assemblée UNE LISTE UNIQUE a été proposée et composée des personnes suivantes :

- pour la majorité :
 - Mme CAZENAVE Sandrine,
 - Mme WLUSEK Pierrette,
 - Mme CHAUPRADE Isabelle,
 - M. ETIENNE Bernard
 - pour l'opposition :
 - Mme LABUXIERE Corinne
- Mme HOURQUET Nathalie,
 - Mme BEZIAT-RICARD Sylvie,
 - M. Pascal VILATON,

En application du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire déclare les personnes installées immédiatement comme membres du conseil d'administration du CCAS :

- pour la majorité :
 - Mme CAZENAVE Sandrine,
 - Mme WLUSEK Pierrette,
 - Mme CHAUPRADE Isabelle,
 - M. ETIENNE Bernard
 - pour l'opposition :
 - Mme LABUXIERE Corinne
- Mme HOURQUET Nathalie,
 - Mme BEZIAT-RICARD Sylvie,
 - M. Pascal VILATON,

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **30 janvier 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
 Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024003
 et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que la cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).